

RENTE PETROLIERE ET VIOLENCE DIFFUSE: LE PARTAGE FORCE**Dr. Najat ZATLA*****Résumé :**

Au cours des deux dernières décennies, alors qu'à la faveur de la hausse des prix des hydrocarbures, l'Etat algérien s'est engagé dans de multiples programmes dans le cadre de politiques publiques à visées sociales et économiques, les émeutes se sont multipliées et diffusées progressivement à l'ensemble du territoire. La conjonction de l'ampleur des recettes et dépenses publiques et la persistance d'un chômage important chez les jeunes, l'exclusion de certaines catégories sociales des programmes publics de logement ou des équipements et infrastructures publics de base, est perçue comme une forme de violence institutionnelle symbolique à laquelle les manifestations de violence, individuelle ou de groupe font écho. La lecture de cette contestation par le prisme de la théorie de l'économie morale permet de « lire » la violence non seulement comme mode d'accès aux ressources publiques mais aussi comme manifestation d'une exigence de normes et de valeurs.

Mots clés : dépenses publiques, chômage, exclusion, émeutes, économie morale.

* Maître de conférences, Université Oran 2.

Au cours des deux dernières décennies, à la faveur de la hausse des prix des hydrocarbures, l'Etat algérien s'est engagé dans de multiples programmes dans le cadre de politiques publiques à visées sociales et économiques. Paradoxalement, alors que les indicateurs macroéconomiques semblent attester de l'implication croissante de l'Etat, les émeutes se sont multipliées et diffusées progressivement à l'ensemble du territoire. Je tente dans ce texte d'interroger ce paradoxe et d'en formuler quelques hypothèses explicatives.

Après avoir précisé ce que j'entends ici par « Etat », je montrerai à travers quelques indicateurs le poids croissant de l'Etat dans en tant qu'acteur économique et social. Puis je montrerai comment la conjonction de l'ampleur des dépenses et des recettes publiques et la persistance d'un chômage important chez les jeunes, l'exclusion de certaines catégories sociales des programmes publics de logement ou des équipements et infrastructures publics de base, peut elle-même être perçue comme une forme de violence étatique à laquelle les manifestations de violence, individuelle ou de groupe font écho. Je m'intéresse ici aux deux formes les plus violentes de ces manifestations, l'émeute comme expression collective et les immolations comme forme extrême et ultime de la contestation.

Je conclurai sur la proposition d'une lecture de cette contestation par le prisme de la théorie de l'économie morale des émeutiers et sur le rôle de la violence non seulement comme mode d'accès ou de partage des ressources publiques mais aussi comme manifestation d'une exigence de normes et de valeurs.

L'Etat dans l'économie algérienne

Il ne s'agit pas dans cette contribution de discuter des différentes conceptions de l'Etat. Je partirai d'une définition de l'Etat telle que spécifiée par la Constitution algérienne¹. Il y est défini par les institutions qui le composent, par les sources de sa légitimité et sa souveraineté, ainsi que par le patrimoine public dont il assure la gérance. Il est également

défini par ses principes de fonctionnement et les missions qui sont à sa charge.

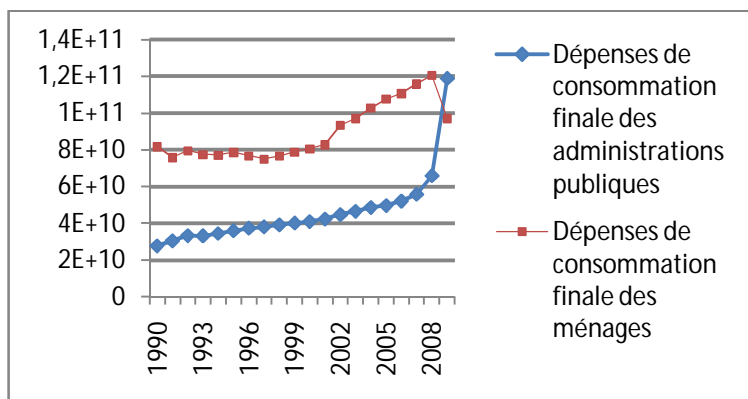
L'Etat, dont il est question ici, comprend, au sens strict le gouvernement et les différentes administrations centrales et dans un sens plus large, les collectivités territoriales et les organismes de services publics.

- L'Etat puise sa légitimité et sa raison d'être dans la volonté du peuple. (Art. 11) Il exerce sa souveraineté sur son espace terrestre, son espace aérien et ses eaux. (Art. 12). Il est en droit d'administrer « la propriété publique qui est un bien de la collectivité nationale »ⁱⁱ. (Art.17). Il fait de la justice sociale, un fondement de son fonctionnement (art 14).

En sus des missions régaliennes traditionnelles (police, justice et armée) ayant pour objectif la sécurité des biens et des personnes, l'Etat algérien se définit constitutionnellement comme un Etat social, garantissant le droit au travail (art 55), à la protection de la santé, (art 54) à tous les algériens.

Quelques indicateurs suffisent à mettre en évidence le rôle croissant de l'Etat dans l'économie et, partant, celui de la rente pétrolière comme source principale de financement de l'action publique. En 2013 les revenus du pétrole constituaient 93% des moyens de paiement internationaux et la fiscalité pétrolière près de 62 % du budget de l'Etat. La dépense publique mobilisait 45% du PIB en croissance de 8 points par rapports à 2009 et représentait, à elle seule la moitié de la dépense intérieureⁱⁱⁱ (31 % en 1999). Cette croissance résulte à la fois d'une croissance de la consommation finale des administrations publiques et d'une augmentation des dépenses d'équipement.

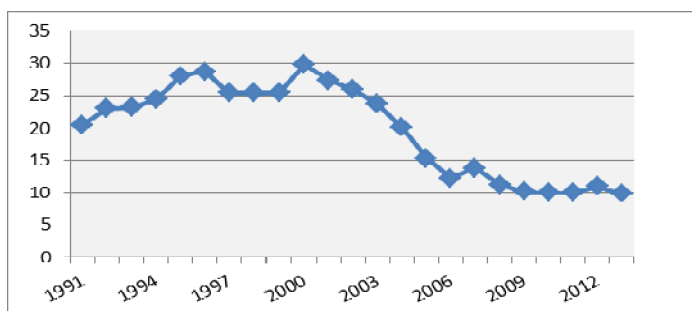
Les dépenses de consommation finale des administrations publiques ont connu une croissance exponentielle à partir du milieu des années 2000. Elles rattrapent le niveau de la consommation finale des ménages à la fin de la décennie.

Figure 1 : dépenses de consommation finale (en DA constant)

Source: réalisé par l'auteure à partir de la base de données WDI 2015

Les dépenses d'investissement, sans connaître l'ampleur des dépenses de fonctionnement, ont mobilisé des ressources importantes. Le plan complémentaire de soutien à la croissance 2005-2009 destiné au financement des infrastructures a été clôturé, fin 2009, à près de 200 milliards de dollars. Le plan de développement quinquennal (2010-2014), a été doté d'une enveloppe globale de 286 milliards de dollars US.

En termes d'impact et si l'on réfère au taux de chômage comme indicateur d'efficacité de la dépense publique, les statistiques indiquent une forte diminution du taux de chômage qui passe de 30% en 2000 à environ 10% fin 2013.

Figure 2 : évolution du taux de chômage en Algérie

Source : établi par l'auteur à partir de WDI (2015).

Pourtant tout au long des deux dernières décennies, les conflits sociaux ont connu un mouvement allant crescendo (N. Toualbi-Thaalibi ,2006^{iv} ; C. Bennadj ,2011)^v . Tout s'est passé » pour paraphraser E.P Thomson comme si , alors que «les indices révèlent une croissance de la consommation *per capita* de thé, de sucre, de viande et de savon, ... 'les sources littéraires montrent que les gens sont malheureux, et que par conséquent leur niveau de vie a dû se dégrader »^{vi}.

Les formes de la « violence » étatique

"Il y a violence quand, dans une situation d'interaction, un ou plusieurs acteurs agissent de manière directe ou indirecte, massée ou distribuée, en portant atteinte à un ou plusieurs autres, à des degrés variables, soit dans leur intégrité physique, soit dans leur intégrité morale, soit dans leurs possessions, soit dans leurs participations symboliques et culturelles^{viii}" (Y. Michaud, 1978). Partant de cette définition, on peut identifier deux violences qui se font écho. La première, la violence étatique, dans son expression économique mais aussi symbolique ; la seconde, une violence sociale avec, là également, un double contenu, matériel mais aussi symbolique.

L'expression économique de la violence étatique

Premier acteur économique par l'ampleur des ressources publiques qu'il mobilise mais aussi par ses engagements constitutionnels et par son discours, l'Etat est considéré comme le responsable du chômage des jeunes, de la précarisation de l'emploi et de l'inflation rampante qui lamine le pouvoir d'achat des catégories sociales les plus fragiles. Il est également considéré comme responsable de leur mauvaise condition de vie : l'accès à un logement, à un emploi décent, l'accès aux réseaux et équipements collectifs, dans un contexte d'aisance financière dans lequel l'Etat valorise son rôle distributif , sont autant de droits qui leur déniés , dont ils sont spoliés.

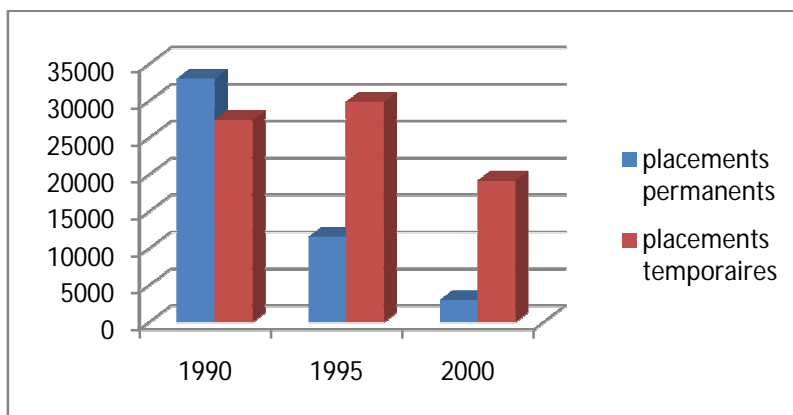
- Le Chômage des jeunes

Si l'on va au-delà de l'indicateur global du taux de chômage, les données statistiques officielles indiquent que 25,2% des jeunes actifs (16-24 ans) sont au chômage, que 22,8% des jeunes âgés de 15-24 ans ne sont ni dans la force de travail ni scolarisés et 83% des chômeurs ont moins de 30ans (source ONS, 2014)

- La précarisation de l'emploi salarié

Dès le début des années 90, suite à la mise en place des politiques d'ajustement structurels, les placements réalisés par le biais des organismes publics diminuent et changent de nature. Les placements permanents deviennent brutalement minoritaires.

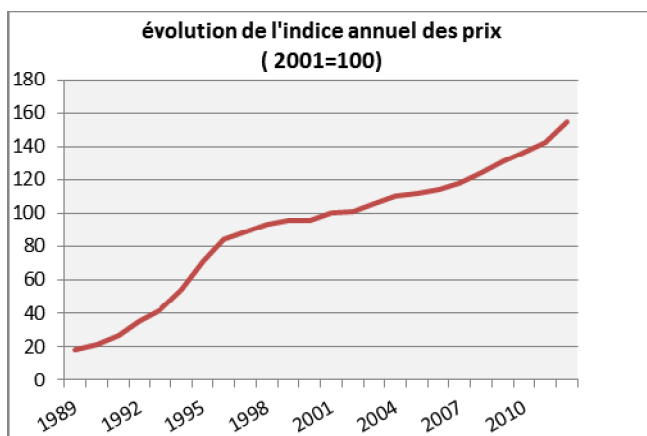
Figure 2 : évolution du marché du travail (1990-2000)



Source : réalisé par l'auteure à partir de données de l'ONS. 2014

La reprise de l'emploi au cours de la décennie 2000 s'est accompagnée sur la période d'une forte précarisation de l'emploi salarié. Le taux de salariés non permanents passe de 38% en 2004 à 50% en 2011. (Source : enquête emploi- ONS sept 2014)

Ces emplois, créés majoritairement dans le cadre des multiples dispositifs des politiques d'aide à l'emploi des jeunes, sont originellement précaires. Ils sont également faiblement rémunérés, une rémunération d'ailleurs régulièrement laminée par une inflation en forte croissance depuis une décennie.



source: réalisé par l'auteure à partir de la base de données WDI - 2015

La violence symbolique de l'Etat

Ce processus de précarisation sociale qui touche majoritairement les plus jeunes s'accompagne dans le même temps d'une violence symbolique résultat de la conjonction de l'irruption dans l'espace public de la corruption comme phénomène systémique et de la forte croissance des ressources publiques liée à la hausse du prix des hydrocarbures. De 2004 à 2011, les réserves d'or et de devises ont été multipliées par plus de 4, passant de 43,5 milliards de US \$ à plus de 183 milliards. Cet « enrichissement » de l'Etat a régulièrement nourri le discours politique. Il a été repris abondamment par les médias qui relayaient dans le même temps les informations relatives au classement de l'Algérie en termes de perception de la corruption et aux scandales liés aux marchés publics. Les montants évoqués, mis en rapport avec leur condition de vie, exacerbent leur perception d'une profonde d'inégalité sociale et partant, d'injustice.^{viii}

- La discrimination sur le marché du travail

La tension sur le marché du travail renforce la discrimination dans l'accès à un emploi. Selon la base de données « Institutional Profiles Database-2012 » la discrimination sur le marché du travail est forte (3 sur une échelle de 4)

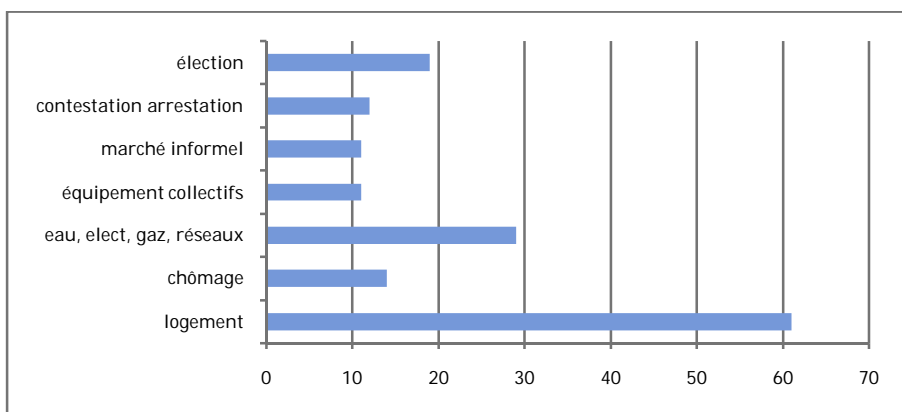
et le rôle des réseaux dans la sélection des dirigeants, dans le recrutement et la promotion est déterminant aussi bien dans les entreprises publiques que privées (3 sur une échelle de 4)

Formes et causes de la violence sociale

« La violence est la manifestation d'une effraction du lien et en particulier, dans le champ social, d'une rupture du lien social ».

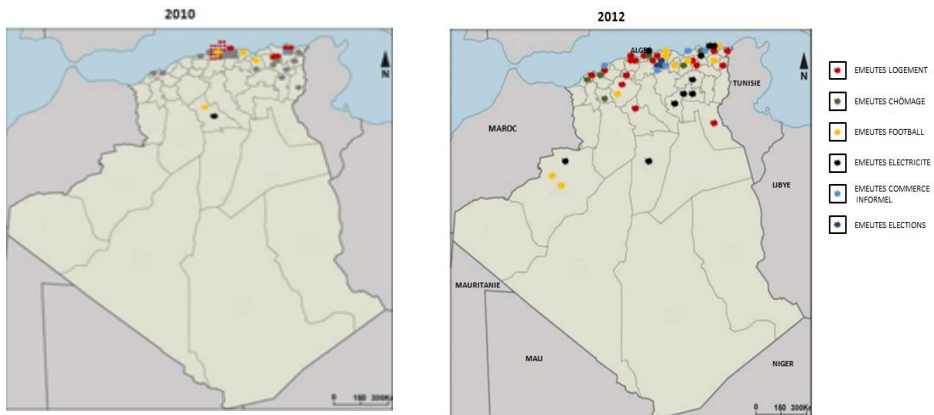
La violence sociale dont il est question ici s'exprime de deux manières. Elle peut être collective sous forme d'émeutes, de micro-révoltes, de jacqueries. Elle s'exprime aussi parfois de manière individuelle mais publique, les immolations par le feu en étant « chargées de la plus haute intensité dramatique ».^{ix}

Si on se réfère à la base de données d' A.Bertho^x, on peut en sérier les causes principales.



Source : réalisé par l'auteure à partir de la base de données de A. Bertho^{xi}

Le logement, l'emploi, l'accès aux réseaux et équipements collectifs qui concentrent l'essentiel de la dépense publique sont paradoxalement les principales causes de la violence sociale, une violence qui se diffuse à l'ensemble du territoire national, plus marquée dans les périphéries urbaines et les petites agglomérations semi rurales.



Source :<https://berthoalain.files>.

La violence comme moyen d'accès à la rente

La rente pétrolière structure à la fois l'économie et la société. Elle a toujours été au cœur des analyses portant sur l'économie algérienne mais elle l'est aujourd'hui dans un nouveau contexte caractérisé par une communication régulière et quasi concomitante du montant des réserves de change^{xii} et de la succession de scandales de corruption liés à la passation de marchés publics, à la répartition des logements sociaux, un contexte caractérisé de « prédation sévère »^{xiii} ...- dont les médias font désormais régulièrement état. La question de la répartition de la rente pétrolière est désormais régulièrement portée et débattue dans l'espace public.

Dans une approche strictement économique de partage des richesses (ressources, biens et services) les formes de violence sociale évoquées ici peuvent être lues comme un mode de visibilité et d'un passage en force dans l'aire de distribution de l'administration publique. On peut penser qu'il s'agit là de la « valorisation » consciente ou inconsciente de l'expérience d'un passé récent et que les dispositifs qui ont accompagné « la réconciliation nationale^{xiv} » ont été intégrés dans les représentations collectives comme des primes à la violence et, partant, la violence comme moyen d'accès aux ressources et biens publics.

Déficit institutionnel et violence

Cette lecture aborde la violence sociale sous l'angle « matériel » « de l'économie, en termes de partage de biens et services et de répartition de la rente pétrolière. D'autres approches, en proposant d'autres lectures d' . Pour certains auteurs la violence sociale est l' indicateur d'un déficit institutionnel. Elle surgit du fait de l'absence d'interlocuteurs et d'un espace de débat public. (A. Bertho, 2009), quand « les canaux conventionnels de manifestation du ressentiment collectif à l'égard des gouvernants sont en panne » (N.Toualbi-Thaalibi, 2006). Pour d'autres elle est l'expression d'un état latent de révolte et de profond désaveu de la gouvernance publique (Chérif Bennadji, 2011).

Pour Edward McAllister (2015) c'est l'écart entre les attentes socio-économiques et la réalité qui motive les émeutes, sit-in et autres manifestations. Le niveau élevé des troubles civils montre que les gens encore dans l'attente d' 'Etat distributif. et l'obligent à respecter ses engagements économiques et sociaux

La violence peut être également lue comme signe d'une rupture du contrat social, « d'un processus discret mais réel de désacralisation de l'autorité de l'Etat où c'est la solennité symbolique de la puissance publique qui est frappée de suspicion quand elle n'est pas plus simplement niée, gommée » Pour N.Toualbi-Thaalibi, (2006), « Les actes de provocation à l'adresse des forces de l'ordre ou les dégradations systématiques des édifices publics ponctuant l'émeute devraient alors être interprétés dans leur fonction discursive inconsciente , ... la négation des fonctions traditionnelles de régulation et de symbolisation de l'Etat »

Economie morale, économie politique, de la violence

Si l'on veut dépasser l'explication exclusivement matérielle de la violence sociale l'approche de l'économie morale me semble particulièrement féconde dans la mesure où elle associe l'économie en tant que « production et circulation de biens et prestations » et la *morale* en tant que « constitution et utilisation de normes et obligations » (D. Fassin 2009)^{xv}

Le concept d'économie morale

Le concept d'économie morale de la foule a été mobilisé par Edward P. Thompson (1971) pour analyser l'action et les représentations économiques des foules rurales anglaises au 18^{ème} siècle. À la « vision spasmodique » de l'action populaire, il oppose celle de « l'émeute bien ordonnée », Dominique Margairaz et Philippe Minard, (2011) Depuis , le concept d'économie morale a été souvent mobilisé par des politologues , sociologues , historiens et anthropologues pour analyser les actions et représentations économiques des émeutiers que ce soit en Europe , en asie (Scott 1976) ou plus récemment en Afrique ou au Moyen .Orient

Nicolas Bourguinat (2006) dans son étude sur les troubles de subsistances (les émeutes du grain et du pain) en France dans la première moitié du 19^{ème} siècle, menée du point de vue des émeutiers et des acteurs des violences frumentaires, décrit les pratiques et les représentations mentales des fauteurs de désordres frumentaires comme une forme de nostalgie de l'État dans son rôle d'arbitre de la justice alimentaire.

Ce terme est réapparu dans l'étude des mouvements des paysans vietnamiens contre le capitalisme (Scott, 1976). Plus récemment, des politologues et des sociologues (par exemple Svallfors 2006;2003; Posusney, 1993) ont re-conceptualisé l'économie morale plus généralement dans qui concerne les droits et responsabilités des citoyens quand il se rapporte aux politiques publiques et institutions. Il a été appliqué à des études de cas variées, y compris au droit à la protection sociale en Europe, aux systèmes alimentaires nigériens, aux pratiques économiques au Kirghizistan et aux protestations anti- étatiques des travailleurs en Egypte et en Algérie.

« Au fond, pour Thompson, ce qui se passe dans une émeute frumentaire de l'ère moderne, c'est que la foule anticipe l'action des autorités et exerce en leur lieu et place des prérogatives de défense de ses « droits ». C'est davantage que le fait d'interpeller des autorités oublieuses de leurs devoirs ou complices des affameurs et des spéculateurs : c'est un avertissement valant co-participation à un mécanisme de régulation, de rétablissement

du bon ordre des choses. Or, ce bon ordre, c'est davantage que la tranquillité publique : c'est un ordre satisfaisant certaines exigences de justice, bref c'est à la fois un horizon moral et une idéologie, et dans la mesure où ce qui est en jeu est une forme de contrat social, il s'agit indiscutablement d'un enjeu proprement politique » (Bourginat 2006 :2)

L'économie morale : un système de normes et d'obligations

« L'économie morale correspond aussi à un système de normes et d'obligations. Elle oriente les jugements et les actes, distingue ce qui se fait et ce qui ne se fait pas. Plus que des règles économiques, ce sont des principes de bonne vie, de justice, de dignité, de respect, en somme de reconnaissance. On n'est plus dans le domaine de la production et de la distribution de biens et de prestations, mais dans le domaine de l'évaluation et de l'action, qui concernent bien entendu l'économie, mais aussi d'autres types d'activité sociale. »(Fassin, 2009 :1244)

En adoptant cette approche, on comprend que les tentatives d'accès à la rente par la violence sont porteuses d'une certaine conception du « bien commun » du bien public, et de sa nécessaire « distribution » de manière « équitable ». Elles sont significatives certes du maintien d'un « Etat distributif » (C. Chaulet ,1987 ;M. Safar Zitoun,1996 ; O Benbekhti, 2005 ; L. Bazin,2013) mais aussi d'un Etat « moral » au sens d'équitable, respectant un système de normes et d'obligations^{xvi} ». La violence est-elle un « objet » dont peut s'emparer l'économie ? Oui, si comme l'écrit Thomson (1991) l'économie est *prise dans sa signification originelle* (oconomia) *d'organisation de la maison, dans laquelle chaque part est reliée au tout et chaque membre reconnaît ses devoirs et ses obligations.* »^{xvii}. La question de la répartition des ressources par conséquent est éminemment économique mais aussi politique qu'ils s'agissent de ressources privées et encore davantage lorsque celles-ci relèvent de biens publics. La clé de répartition, les critères de répartition sont détenus par les pouvoirs publics. Le récit des circonstances ayant entraîné des mouvements sociaux violents comporte toujours une dimension éthique : la violence intervient toujours lorsque la répartition est jugée inéquitable

qu'il s'agisse d'accès à un emploi, d'accès au logement social ou aux équipements publics.

A la lumière de cette approche, il apparaît clairement que la violence ne pose pas uniquement le problème du partage de la rente mais aussi celui des valeurs et des normes. Elle pose également le problème des inégalités sociales vécues comme le résultat d'un partage inéquitable non seulement des ressources mais aussi des pouvoirs au sens de capacités tel que défini par A. Sen. La violence qui se manifeste par la dégradation des édifices publics et plus récemment par l'agression des personnes représentatives des pouvoirs publics marque la rupture d'un contrat social tacite. Elle apparaît comme une réponse à la transgression par l'Etat de normes et règles pré établies d'égalité de droits et d'équité, qui sont fermement ancrées dans la société et qui constituent la base de l'«économie morale» (Svallfors 2006).

Bibliographie

ⁱ Loi n°08-19 du 15 novembre 2008 JORADP N°63 du 16 novembre 2008

ⁱⁱ Art. 17 de la constitution - La propriété publique est un bien de la collectivité nationale. Elle comprend le sous-sol, les mines et les carrières, les sources naturelles d'énergie, les richesses minérales, naturelles et vivantes des différentes zones du domaine maritime national, les eaux et les forêts. Elle est, en outre, établie sur les transports ferroviaires, maritimes et aériens, les postes et les télécommunications, ainsi que sur d'autres biens fixés par la loi.

ⁱⁱⁱ A titre de comparaison, ce ratio est de l'ordre de 27 % au Maroc et 26 % en Tunisie (2011). Source : rapport annuel de la Banque d'Algérie-2012

^{iv} N. Toualbi-Thaalibi, L'ordre et le désordre. L'Algérie à l'épreuve de ses mythes fondateurs, Alger, Casbah Éditions, 2006

^v Chérif Bennadji, « Algérie 2010 : l'année des mille et une émeutes », *L'Année du Maghreb* [En ligne], VII | 2011, mis en ligne le 01 septembre 2011, consulté le 3 avril 2015; URL : <http://anneemaghreb.revues.org/1254>

^{vi} E. P. THOMPSON, *The making of the English working class.*, p. 230-231. cité par D FASSIN, "L'économie morale revisitée : « Il est tout à fait possible que les moyennes statistiques et les expériences

humaines varient dans des directions opposées. Un accroissement des facteurs quantitatifs

peut se produire en même temps que des bouleversements qualitatifs du mode de vie des gens. » Pour lui, c'est ce décalage qui peut être à l'origine d'agitations sociales.

^{vii} Y. MICHAUD, *Violence et politique*, Paris : Gallimard, coll. "Les essais", 1978, p.20

^{viii} E.P Thomson op. cit : 230,231, cité par D. Dassin, op cit :1241 « Il est tout à fait possible que les moyennes statistiques et les expériences humaines varient dans des directions opposées. Un accroissement des facteurs quantitatifs peut se produire en même temps que des bouleversements qualitatifs du mode de vie des gens. » Pour lui, c'est ce décalage qui peut être à l'origine d'agitations sociales.

^{ix} « Les épreuves volontairement imposées au corps jusqu'au risque de la mort, portent témoignage en « théâtralisant » le refus d'un ordre et de sa Loi, en manifestant ainsi l'affirmation d'une liberté et d'un choix irréductibles. L'homme seul par l'éclat de sa souffrance ou de sa mort, délibérée, exemplaire, introduit l'éclair dans les ténèbres de la répression instituée » G. Balandier, *Civilisés, dit-on*, Paris, 2003, p. 196, .cité par Elhadi Chalabi

^xSource : <https://berthoalain.files.wordpress>

^{xi} L'histogramme a été réalisé à partir d'une compilation des émeutes enregistrées au cours de la période allant de Janvier 2012- à mai 2015

^{xii} « Le document qui « structure » l'économie algérienne c'est la loi de finances et la loi de finances complémentaires » in Bernard Floris, « Espace public et sphère économique, » *Université Stendhal Grenoble 3, Cedepic* .

^{xiv} Voir le décret présidentiel n° 06-93 du 28 février 2006 relatif à l'indemnisation des victimes de la tragédie nationale et le décret présidentiel n° 06-94 du 28 février 2006 relatif à l'aide de l'Etat aux familles démunies éprouvées par l'implication d'un de leurs proches dans le terrorisme.

^{xv} Fassin Didier, « Les économies morales revisitées », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2009/6 64e année, p. 1237-1266.

^{xvi} Plusieurs auteurs ont qualifié et continue de le faire, l'Etat algérien d'Etat distributif. C'est le cas notamment de Claudine Chaulet (dans sa thèse *La terre, les frères et l'argent*, 3 tomes, Alger, OPU, 1987) , de Madani Safar-Zitoun (*Stratégies patrimoniales et urbanisation. Alger 1962-1992*, Paris, L'Harmattan, 1996) ; Omar Benbekhti (*L'État, l'entreprise et le management en Algérie*, Oran, Dar el Gharb, 2005) ; Laurent Bazin (« L'État endetté en Algérie. Demande d'État, conflits sociaux et ressorts imaginaires du pouvoir », in B. Hours, P. Ould-Ahmed (dir.) : *Dette de qui ? Dette de quoi ? Une économie anthropologique de la dette*. Paris, L'Harmattan, 2013)

^{xvii} Cité par Didier Fassin, « Les économies morales revisitées », *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 2009/6 (64e année), p. 1230